

Offre exceptionnelle 2017

Pour 1 saillie de DIAMANT DE SEMILLY réglée en 2017

1 saillie de l'un de nos quatre jeunes étalons vous est offerte

(cf. conditions ci-dessous) **cochez celui de votre choix :**

BANZAI SEMILLY **BOOM BOOM SEMILLY** **CAPTAIN SEMILLY** **DONATELLO SEMILLY**

CONDITIONS DE VENTE

Le règlement des frais techniques des saillies de Diamant et du jeune étalon choisi bénéficient d'une remise globale de 50%, soit l'un des deux frais techniques offert si ces saillies sont réalisées dans le même centre d'insémination. Dans le cas où les saillies seraient réalisées dans un centre agréé en France autre que le Haras de Semilly, 3 doses de Banzai, Boom Boom, Captain ou Donatello seront envoyées gratuitement avec celles de Diamant dans le centre choisi pour l'insémination des juments. Si deux centres différents sont choisis, 150 €HT de frais techniques supplémentaires devront être réglés avant l'envoi dans le deuxième centre.

Lors du règlement des saillies au 01/10/2017, si les deux juments sont pleines, une remise commerciale de 300 € HT sera appliquée, offrant ainsi la saillie du jeune étalon. En revanche, si la jument destinée à Diamant de Semilly était vide au 01/10/2017, sa saillie ne sera donc pas à régler mais la saillie du jeune étalon devra être réglée par la signataire de ce contrat, soit : 330,00 €TTC (300 €HT+30 € de TVA), encaissé le 01/10/2017 si jument pleine et avec Garantie Poulain Vivant. A cet égard et **afin de valider ce contrat, un chèque de 330 €TTC devra être joint.** Toutefois, afin de respecter l'offre exceptionnelle, une remise de ce même montant HT sera appliquée sur la saillie de Diamant due en 2018 si celle-ci est reportée.

Cette offre est réalisée dans le but de promouvoir en 2017 nos jeunes étalons dans le cadre de la race Selle Français. Ainsi :

- ☞ Cette offre n'est valable que si les produits à naître de la saillie de Diamant de Semilly et de l'autre offerte (Banzai, Boom Boom, Captain ou Donatello, au choix de l'éleveur) sont déclarés au studbook Selle Français.
- ☞ La saillie de Banzai, Boom Boom, Captain ou Donatello est valable pour une jument appartenant au propriétaire du contrat de la saillie de Diamant de Semilly achetée. A cet égard, **une copie du certificat de propriété de la jument devra être fournie avec le contrat de saillie offert afin que celui-ci puisse être pris en compte.**
- ☞ La saillie de Banzai, Boom Boom, Captain ou Donatello offerte est valable pour 2017 uniquement et n'est pas reportable. Elle ne peut pas être transformée en argent ou en remise sur la saillie de Diamant de Semilly achetée ou sur d'autres produits.

CONDITIONS PARTICULIERES

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- ☞ **Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus.**
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais de l'éleveur.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ **Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly un contrat pour la saison 2017 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly.**
- ☞ Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- ☞ L'acheteur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois Richard et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier. Au cas où il souhaiterait enregistrer cette naissance dans un autre studbook que le Selle Français, il s'engage à prévenir le vendeur par écrit sous peine de fortes pénalités si ses factures dues au vendeur n'avaient pas finies d'être réglées. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable vis-à-vis du vendeur.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Mob : Email :

Déclare souscrire une saillie de (nom de l'étalon choisi).....
pour la saison de monte 2017, aux conditions ci-dessus, pour ma jument (nom)

N°SIRE

Qui sera inséminée : au Haras de Semilly.
 au centre de

Adresse du centre :

Tél : Mob : Email :

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre :/...../.....

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon OUI NON ou une FIV OUI NON

Si oui, précisez le nom du centre choisi pour cela déterminé en accord avec le vendeur :

Fait à, le

L'acheteur Porter la mention Le vendeur
 « Lu et Approuvé »



Exemplaire Vendeur



S.C.E.A. LEVALLOIS Richard - HARAS DE SEMILLY - 50680 COUVAINS - FRANCE

Tél : +33 (0)2.33.05.31.44 // Fax : +33 (0)2.33.05.65.13 // Mobile : 06.72.88.71.51 ou 49

Email : contact@semilly.com // Site Internet : www.semilly.com



Offre exceptionnelle 2017

Pour 1 saillie de DIAMANT DE SEMILLY réglée en 2017

1 saillie de l'un de nos quatre jeunes étalons vous est offerte

(cf. conditions ci-dessous) **cochez celui de votre choix :**

BANZAI SEMILLY **BOOM BOOM SEMILLY** **CAPTAIN SEMILLY** **DONATELLO SEMILLY**

CONDITIONS DE VENTE

Le règlement des frais techniques des saillies de Diamant et du jeune étalon choisi bénéficient d'une remise globale de 50%, soit l'un des deux frais techniques offert si ces saillies sont réalisées dans le même centre d'insémination. Dans le cas où les saillies seraient réalisées dans un centre agréé en France autre que le Haras de Semilly, 3 doses de Banzai, Boom Boom, Captain ou Donatello seront envoyées gratuitement avec celles de Diamant dans le centre choisi pour l'insémination des juments. Si deux centres différents sont choisis, 150 €HT de frais techniques supplémentaires devront être réglés avant l'envoi dans le deuxième centre.

Lors du règlement des saillies au 01/10/2017, si les deux juments sont pleines, une remise commerciale de 300 € HT sera appliquée, offrant ainsi la saillie du jeune étalon. En revanche, si la jument destinée à Diamant de Semilly était vide au 01/10/2017, sa saillie ne sera donc pas à régler mais la saillie du jeune étalon devra être réglée par la signataire de ce contrat, soit : 330,00 €TTC (300 €HT+30 € de TVA), encaissé le 01/10/2017 si jument pleine et avec Garantie Poulain Vivant. A cet égard et **afin de valider ce contrat, un chèque de 330 €TTC devra être joint.** Toutefois, afin de respecter l'offre exceptionnelle, une remise de ce même montant HT sera appliquée sur la saillie de Diamant due en 2018 si celle-ci est reportée.

Cette offre est réalisée dans le but de promouvoir en 2017 nos jeunes étalons dans le cadre de la race Selle Français. Ainsi :

- ☞ Cette offre n'est valable que si les produits à naître de la saillie de Diamant de Semilly et de l'autre offerte (Banzai, Boom Boom, Captain ou Donatello, au choix de l'éleveur) sont déclarés au studbook Selle Français.
- ☞ La saillie de Banzai, Boom Boom, Captain ou Donatello est valable pour une jument appartenant au propriétaire du contrat de la saillie de Diamant de Semilly achetée. A cet égard, **une copie du certificat de propriété de la jument devra être fournie avec le contrat de saillie offert afin que celui-ci puisse être pris en compte.**
- ☞ La saillie de Banzai, Boom Boom, Captain ou Donatello offerte est valable pour 2017 uniquement et n'est pas reportable. Elle ne peut pas être transformée en argent ou en remise sur la saillie de Diamant de Semilly achetée ou sur d'autres produits.

CONDITIONS PARTICULIERES

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- ☞ **Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus.**
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais de l'éleveur.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ **Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly un contrat pour la saison 2017 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly.**
- ☞ Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- ☞ L'acheteur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois Richard et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier. Au cas où il souhaiterait enregistrer cette naissance dans un autre studbook que le Selle Français, il s'engage à prévenir le vendeur par écrit sous peine de fortes pénalités si ses factures dues au vendeur n'avaient pas finies d'être réglées. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable vis-à-vis du vendeur.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Mob : Email :

Déclare souscrire une saillie de (nom de l'étalon choisi).....
pour la saison de monte 2017, aux conditions ci-dessus, pour ma jument (nom)

N°SIRE

Qui sera inséminée : au Haras de Semilly.
 au centre de

Adresse du centre :

Tél : Mob : Email :

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre :/...../.....

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon OUI NON ou une FIV OUI NON

Si oui, précisez le nom du centre choisi pour cela déterminé en accord avec le vendeur :

Fait à, le

L'acheteur Porter la mention Le vendeur
« Lu et Approuvé »



Exemplaire Acheteur



S.C.E.A. LEVALLOIS Richard - HARAS DE SEMILLY - 50680 COUVAINS - FRANCE

Tél : +33 (0)2.33.05.31.44 // Fax : +33 (0)2.33.05.65.13 // Mobile : 06.72.88.71.51 ou 49

Email : contact@semilly.com // Site Internet : www.semilly.com

